

Dans une deuxième pièce jointe à son testament, M. Danton donne ces instructions à sa femme :

« Comme nous avons travaillé ensemble, j'ai toujours voulu et je veux encore que tu jouisses jusqu'à ton dernier moment de la position où le travail nous a mis ; ainsi donc j'ai tout laissé en tes mains, sans aucune garantie ; tu en disposeras comme tu l'entendras, c'est-à-dire des revenus et pour toi et pour les autres comme tu l'entendras ; si tu les économises tu les joindras à la dot que tu m'as apportée, ce qui te servira à récompenser ceux qui te paraîtront le mériter.

» Quant au capital que je te laisse, tu pourras, en visitant mon livre d'inventaire, reconnaître la peine et les soins que j'ai mis à le conserver ; j'ai fait quelques fautes dans ma gestion, il a manqué de m'échapper plusieurs fois ; mais Dieu, dans sa bonté, qui veillait sur moi, me l'a toujours conservé. Je t'indique, par mon testament, l'usage que j'en veux faire ; cette dernière volonté est celle que j'ai toujours eue quand j'ai eu l'assurance que tu ne me donnerais pas d'enfant, et je compte sur son exécution pleine et entière en conséquence ; tu seras peut-être dans le cas de placer et déplacer, n'ayant pas d'immeuble, apporte une sévère attention à ces transactions, et surtout ne prends conseil que de gens sages afin de ne rien hasarder.

» Je quitte ce monde avec l'assurance que tu feras après moi ce que tu as fait, moi présent, toute ma volonté, rien que ma volonté. Dieu, qui nous entend, m'en donne l'assurance, et je l'en remercie ; c'est pourquoi je t'engage à le prier pour mon repos et celui de mon âme ; je suis, en attendant, tout à toi, ton bon ami. »

Dans une troisième pièce, M. Danton indique le premier emploi qu'il desire que la ville fasse du legs qui lui est laissé :

« Comme je laisse à la ville de Lyon mon patrimoine pour être employé aux travaux d'utilité publique, ayant demeuré longtemps sur la place de la Préfecture, j'ai remarqué qu'il manquait à cette place une fontaine monumentale : mon désir serait que le premier emploi que l'on fera de ce que je laisse serve à l'élévation de cette fontaine. J'en recommande le dessin, la proportion d'après la grandeur de la place, afin que la postérité ne blâme pas mon intention et n'en critique pas les exécuteurs. »

M. le maire a proposé au conseil d'accepter, au nom de la ville, l'héritage de M. Danton, et d'exprimer, à cet égard, toute la reconnaissance qu'une telle libéralité inspire au conseil. Le conseil a accepté immédiatement, avec la plus vive reconnaissance, la libéralité du sieur Danton. — Sur la proposition de